

QUATRIEME REUNION DU COMITE PERMANENT

20-21 novembre 2006, Bonn, Allemagne

AFFECTATION DES FONDS PROVENANT DES CONTRIBUTIONS DES NOUVELLES PARTIES CONTRACTANTES

INTRODUCTION

Lors de la deuxième session de la Réunion des Parties, il a été convenu que chaque Partie devrait contribuer au budget adopté dans la Résolution 2.7. Par ailleurs, il a été convenu que les contributions présentées en l'Annexe de la Résolution 2.7 resteraient inchangées jusqu'à la prochaine session ordinaire de la Réunion des Parties.

Au cours de la troisième session de la Réunion des Parties, il a été décidé de répartir le budget sur trois piliers. Le premier pilier concernant les activités principales serait entièrement financé par les contributions annuelles des Parties contractantes. Les piliers 2 et 3 devraient être couverts par les contributions des nouvelles Parties et/ou par des contributions volontaires des Parties. Lors de sa troisième session, la Réunion des Parties a décidé de modifier légèrement la décision précitée prise par la MOP2. Il a été convenu que les contributions annuelles des Parties contractantes ayant adhéré après le 1^{er} janvier 2003 pourraient être mises de côté pour couvrir une partie des coûts des piliers 2 et 3 pour une durée totale de trois ans.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, le nombre des Parties contractantes a été porté 33 à 58 (au 1^{er} novembre 2006).

A sa première et sa deuxième réunion, le Comité permanent a convenu d'affecter un montant total de 360.350 dollars US des fonds collectés par les contributions des nouvelles Parties. Ce montant a été affecté: à des consultants pour la recherche/enquêtes, au soutien apporté au projet FEM, au développement des Plans d'action internationaux par espèce, aux réunions régionales, au développement de documents d'information et au prix de l'AEWA. A sa troisième réunion, le Comité permanent a décidé que le montant restant de 13.294 dollars US ne serait pas affecté pour l'instant, et que la décision serait reportée à la prochaine réunion du Comité permanent en 2006.

Ce document contient une vue d'ensemble du montant total disponible collecté grâce aux contributions des nouvelles Parties. A la fin du présent document, le Secrétariat proposera la façon dont les fonds disponibles pour 2007 peuvent être utilisés.

TACHES DU COMITE PERMANENT

Les membres du Comité permanent sont invités à prendre connaissance de l'état actuel des fonds collectés grâce aux contributions des nouvelles Parties et à adopter la proposition préparée par le Secrétariat en ce qui concerne l'affectation des fonds.

LES CONTRIBUTIONS DES NOUVELLES PARTIES

Depuis le 1^{er} janvier 2003, le nombre des Parties contractantes a été porté de 37 à 58 (au 1^{er} novembre 2006). Les Etats de l'aire de répartition suivants sont devenus Parties contractantes à l'Accord: Algérie, Belgique, République tchèque, Djibouti, Commission européenne, France, Ghana, Guinée-Bissau, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Libye, Luxembourg, Nigéria, Portugal, Slovénie, Syrie, Tunisie et Ouzbékistan. L'Annexe III paragraphe 6 de la Résolution 3.14, qui stipule que les 'contributions des États qui deviennent Parties à l'Accord après le début de l'exercice financier, la contribution initiale (à partir du premier jour du troisième mois suivant le dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation ou d'adhésion jusqu'à la fin de l'exercice financier) est fixée au prorata de la contribution des autres États qui sont des Parties et se situent au même échelon dans le barème des Nations unies, mesure appliquée occasionnellement' a été utilisé par le Secrétariat comme disposition afin de calculer la contribution pour ces 21 nouvelles Parties pour 2003, 2004, 2005 et 2006. Le résultat de cet exercice est exposé dans le Tableau 1.

Tableau 1: Les contributions des nouvelles Parties

Nouvelles Pc:	En dollars US			En euros		
	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Algérie (1/10/06)	-	-	-	208	854	1328
Belgique (1/6/06)	-	-	-	9.934	17.461	27.166
République tchèque (1/9/06)	-	-	-	671	2.065	3213
Djibouti (1/3/04)	-	100	100	100	100	-
CE (1/10/05)	-	-	4.928	12.207	12.332	19.186
France (1/12/03)	7.231	89.777	173.455	96.213	-	-
Ghana (1/10/05)	-	-	100	100	100	100
Guinée-Bissau (1/11/06)	-	-	-	100	100	100
Lettonie (1/1/06)	-	-	-	264	271	673
Libye (1/6/05)	-	-	2.018	2.322	2.381	3.704
Lituanie(1/11/04)	-	100	634	422	433	-
Luxembourg (1/12/03)	152	1.888	3.648	1.354	-	-
Hongrie (1/2/03)	2.414	2.997	5.971	2.216	-	-
Irlande(1/8/03)	2.841	7.055	13.632	6.156	-	-
Italie (1/9/06)	-	-	-	18.122	55.746	86.729
Portugal (1/3/04)	-	5.297	12.280	8.267	8.477	-
Nigéria (1/7/04)	-	388	1.799	739	758	-
Slovénie (1/10/03)	466	1.927	3.724	1.442	-	-
Syrie (1/8/03)	773	1.920	3.709	668	-	-
Tunisie (1/10/05)	-	-	183	563	577	898
Ouzbékistan (1/5/04)	-	101	292	246	253	-
Total	13.877	111.550	226.473	162.134	101.908	143.097

Basé sur les chiffres indiqués dans le Tableau 1, le montant total des fonds qui découleront des contributions des nouvelles Parties pendant la période 2003-2005 s'élève à 351.900 dollars US. Lors de la première et la deuxième réunion du Comité permanent, un montant total de 333.350 dollars US a été affecté. Le solde restant s'élevait donc à 18.550 dollars US. A sa troisième réunion, le Comité permanent a décidé de reporter la décision sur l'affectation de ces fonds à sa prochaine réunion. En 2006, un montant total de 162.134 euros a été collecté.

Le Secrétariat propose d'affecter le solde de 2003-2005, s'élevant à 18.550 dollars US (soit 14.616 euros), plus le montant collecté en 2006, c'est-à-dire 162.134 euros aux projets figurant au Tableau 2. Ceci signifie qu'un total de 176.750 euros sera disponible pour être affecté à des projets par le Comité

permanent.

Le Secrétariat propose d'affecter des fonds au développement des études internationales. Plusieurs Parties contractantes ont déclaré au cours de la MOP3 qu'il faudrait accorder la plus haute priorité à ce sujet pendant les années à venir. Par ailleurs, le Secrétariat propose d'affecter des fonds au projet FEM, à la mise en oeuvre de l'Accord, à la mise en oeuvre de la stratégie de communication et aux Priorités de mise en application 2006-2008.

Tableau 2: Proposition d'affectation des fonds provenant des contributions des nouvelles Parties

(en euros)

Description du projet	2007
<i>Gestion de la Réunion des Parties</i>	
1220 Consultants pour la MOP / rédaction des études internationales	50.000
<i>Mise en oeuvre du projet Itinéraires de migration Afrique-Eurasie du FEM</i>	
2202 Projet (soutien pour la mise en oeuvre du projet FEM)	40.000
<i>Mise en oeuvre de l'Accord</i>	
1223 Consultants pour la recherche/enquêtes	12.000
2203 Développement de plans d'action internationaux par espèce	12.000
<i>Mise en oeuvre de la stratégie de communication</i>	
1227 Résultat 2: Communication externe	20.000
<i>Application des Priorités internationales de mise en oeuvre</i>	
1230 Conservation des espèces (coordination et mise en oeuvre des Plans d'action par espèce)	12.000
1232 Gestion des activités humaines	10.000
Total partiel	156.000
Frais généraux du PNUE 13 %	20.280
Total général	176.280